



**321 rue de Londres
Z.I. les Estaches
62730 LES ATTAQUES**

COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le dix-huit février deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège au SIRA, sous la présidence de Monsieur Guy VERMERSCH, Président.

Membres en exercice : 30 Présents : 20 Nombre de suffrages : 21

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Président : VERMERSCH Guy (Oye plage)
TURPIN Allan (Andres), LARUE Etienne (Autingues), FRION Raymond (Balinghem), MELIN Lucien (Bouquehault), HOUTON Nicolas (Brêmes), DEMILLY Bruno (Campagne-lès-Guines), COUTURIER Stéphane (GCTM), LOUCHEZ Laurence (GCTM), DESBARDIEUX Patrick (Landrethun-lès-Ardres), AUDUBERT Guillaume (Licques), DELABASSERUE Franck (Louches), ROBE Jean-Michel (Nouvelle-Eglise), LOUCHEZ Jacques (Offekerque), FOURNIER Marie-Cécile (Oye-Plage), VASSEUR Guy (Rodelinghem), POLLAERT Thierry (Saint-Folquin), FASQUEL Philippe (Saint-Omer-Capelle), LEVREAY Olivier (Vieille-Eglise), VAMPARYS Brigitte (Zutkerque)

ETAIENT ABSENTS :

LECIGNE David (Bainghen), VANDENBERGUE Jean-Claude (CCPO), DUPONT Christophe (CCPO), PERALDI Antoine (CCPO), MIGNONET Philippe (GCTM), DUMONT Pierre-Henri (GCTM), FIORI Xavier (Guemps), ROHART Marie Andrée (Herbinghen), DEFACHELLES Laurent (Hocquinghen), DOYE Jean-Pierre (Sanghen)

POUVOIR : Monsieur VANDENBERGUE a donné pouvoir à M. FRION.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Vermersch au siège du SIRA.
Mme VAMPARYS est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026-02

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, avant l'adoption du CFU, le Comité peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser, visés par le comptable. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Si le CFU définitif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité syndical devrait procéder à une régularisation par décision modificative.

Résultat de l'exercice 2025			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 809 449.88 €	4 610 153.94 €	6 419 603,82 €
Dépenses	1 073 728.08 €	3 915 895.88 €	4 989 623,96 €
Résultat	735 721.80 €	694 258,06 €	1 429 979,86 €

Résultat de clôture 2025				
	Résultat 2024	Affectation au 1068	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	1 592 099,01 €	1 041 042.71 €	735 721.80 €	2 327 820.81 €
Fonctionnement	2 541 839.47 €		694 258,06 €	2 195 054,82 €
Total	4 133 938.48 €	1 041 042.71 €	1 429 979,86 €	4 531 712.20 €

Restes à réaliser	Recettes	291 000,60 €
	Dépenses	704 929,85 €
	Solde	- 413 929.25 €

Excédent total de financement de la section d'investissement	1 913 891.56 €
--	----------------

Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)	995 054,82 €
	Report en investissement au 001 (Excédent)	2 327 820,81 €
	Report en fonctionnement au 002 (Excédent)	1 200 000.00 €

Le Comité décide à l'unanimité de :

- Constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget principal
- Reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026
- Prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats.

Délibération n°2026-03

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Le présent budget est soumis au vote du comité, par chapitre. Pour rappel le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 10 février 2026.

Section de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET 2025	REALISE 2025	BUDGET 2026
011 - Charges à caractère général	1 300 000,00 €	1 198 031.82 €	1 310 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	860 000,00 €	838 694.44 €	870 000 €
014 - Atténuations de produits	725 000,00 €	640 170.00 €	630 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	507 500,00 €		600 000 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	780 000,00 €	762 927.17 €	777 396 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 000,00 €	126 941.18 €	106 500 €
66 - Charges financières	150 000,00 €	138 034.09 €	140 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 550 000,00 €	196 909.39 €	1 470 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00 €	12 753.60 €	14 104 €
TOTAL	6 042 500,00 €	3 914 461.69 €	5 918 000 €

RECETTES	BUDGET 2025	Réalisé 2025	BUDGET 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 500 000,00 €	1 500 000.00 €	1 200 000 €
013 - Atténuations de charges	2 000,00 €	8 515.35 €	3 000 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	4 172 000,00 €	4 226 846.01 €	4 272 000 €
74 - Subventions d'exploitation	3 500,00 €	5 054.22 €	5 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	23 000,00 €	24 437.09 €	35 000 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	17 905.86 €	3 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	340 000,00 €	335 594.55 €	400 000 €
TOTAL	6 042 500,00 €	6 118 353.08 €	5 918 000 €

Section d'investissement

DEPENSES	2025		2026		
	Prévisionnel	Réalisé	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	TOTAL
020 - Dépenses imprévues	100 000.00 €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	340 000.00 €	335 594.55 €		350 000 €	400 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €	262 510.58 €		280 000 €	280 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	238 377.00 €	63 807.70 €	153 405,00 €	80 000 €	233 405,00 €
21 - Immobilisations corporelles	936 430.00 €	404 759.25 €	407 184,85 €	570 000 €	977 104,85 €
23 - Immobilisations en cours	2 199 319.72 €	7 056.00 €	144 520,00 €	2 605 047,38 €	2 749 467,38 €
27 - Emprunts				500 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL	4 114 126.72 €	1 073 728.08 €	704 929,85 €	4 435 047,38 €	5 139 977,23 €

RECETTES	BP 2025	Réalisé 2025	RAR	Crédits 2026	TOTAL
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 592 099.01 €	1 592 099.01 €		2 327 820,81 €	2 327 820,81 €
021 - Virement de la section d'exploitation	507 500.00 €			600 000,00 €	600 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	780 000.00 €	762 927.17 €		777 396,00 €	777 396,00 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 041 042.71 €	1 041 042.71 €		995 054,82 €	995 054,82 €
13 - Subventions d'investissement	193 485.00 €	5 480.00 €	291 000,60 €	148 705,00 €	439 705,60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées					
TOTAL	4 114 126.72 €	3 401 548.89 €	291 000,60 €	4 848 976,63 €	5 139 977,23 €

Le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2026 du budget principal Eau potable selon les montants indiqués par chapitre.**

Délibération n°2026-04

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, avant l'adoption du CFU, le Comité peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser, visés par le comptable. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Si le CFU définitif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité syndical devrait procéder à une régularisation par décision modificative.

Résultat de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisation	603 870,48 €	602 371,32 €	1 206 241.80 €
Dépenses	Réalisation	938 638,11 €	511 653,07 €	1 450 291,18 €
Résultat		-334 767.63 €	90 718.25 €	-244 049.38 €

Résultat de clôture 2025				
	Résultat 2024	Affectation au 1068	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	159 899,20 €	90 000.00 €	-334 767.63 €	-174 868.43 €
Fonctionnement	127 347.18 €		90 718.25 €	128 065.43 €
Total	287 246.38 €	90 000.00 €	-244 049.38 €	-46 803.00 €

Restes à réaliser	Recettes	317 558.53 €
	Dépenses	35 505.00 €
	Solde	282 053.53 €

Excédent total de financement de la section d'investissement	107 185.10 €
--	--------------

Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)	90 000.00 €
	Report en investissement au 001 (Déficit)	174 868.43 €
	Report en fonctionnement au 002 (Excédent)	38 065.43 €

Le Comité décide à l'unanimité de :

- Constaté de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement collectif
- Reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026
- Prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats.

Délibération n°2026-05

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	160 000,00 €	114 176.26 €	150 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00 €	63 727.13 €	65 000,00 €
014 - Atténuations de produits	- €		100,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	119 930,51 €		107 781,45 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00 €	292 182.48 €	300 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	17 952.08 €	15 000,00 €
66 - Charges financières	12 000,00 €	10 931.14 €	12 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00 €	12 683.98 €	12 583,98 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €		6 000,00 €
TOTAL	706 930,51 €	511 653.07 €	668 465,43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	37 347,18 €	37 347.18 €	38 065,43 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	150 000,00 €	136 701.30 €	150 000 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	438 583,33 €	433 798.72 €	440 400 €
74 - Subventions d'exploitation	16 000,00 €		
75 - Autres produits de gestion courante	65 000,00 €	16 661.83 €	40 000 €
77 - Produits exceptionnels	- €	14 899.84 €	
78 - Reprises sur amortissements et provisions		309.63 €	
TOTAL	706 930,51 €	639 718.50 €	668 465,43 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2025		2026		
	BP	Réalisé	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				174 868,43 €	174 868,43 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	150 000,00 €	136 701.30 €		150 000,00 €	150 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	176 000,00 €	169 928.31 €		175 000,00 €	175 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	100 860.00 €	65 355.00 €	35 505 €	100 000,00 €	135 505,00 €
21 - Immobilisations corporelles	375 706.00 €	315 298.26 €		150 000,00 €	150 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	444 545.59 €	239 287.24 €		734 976,55 €	734 976,55 €
458101 - AGENCE DE L'EAU - SUBV PARTICULIERS	153 000,00 €	12 068.00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	1 400 111,59 €	938 638.11 €	35 505 €	1 584 844,98 €	1 620 349,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisé 2025	RAR	Crédits 2026	Total BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	159 899,20 €	159 899.20 €			
021 - Virement de la section d'exploitation	119 930,51 €			107 781,45 €	107 781,45 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00 €	292 182.48 €		300 000,00 €	300 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00 €	90 000.00 €		90 000,00 €	90 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	577 281,88 €	193 870.00 €	317 558,53 €	141 930,00 €	459 488,53 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	15 750.00 €		563 080,00 €	563 080,00 €
458201 - AGENCE DE L'EAU - SUBV PARTICULIERS	153 000,00 €	12 068.00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	1 400 111,59 €	763 769.68 €	317 558,53 €	1 302 791,45 €	1 620 349,98 €

Monsieur TURPIN demande si des travaux sont aussi prévus dans les autres communes situées dans les champs captant. Monsieur FONTAINE indique qu'en effet, les travaux sont prévus dans le programme de l'Agence de l'Eau. Monsieur TURPIN demande si les travaux sont prévus sur le réseau d'eau pluviale d'Andres qui a été endommagé. Monsieur le Président répond que la question sera étudiée. Monsieur FONTAINE précise que le projet du SIRA sera évalué en fonction du projet de la commune d'Andres.

Le Comité décide :

- **D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement Collectif selon les montants indiqués par chapitre.**

VOTE : 20 POUR et 1 abstention (A. TURPIN)

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS
2025**

Rapporteur : Monsieur le Président

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, avant l'adoption du CFU, le Comité peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser, visés par le comptable. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Si le CFU définitif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le comité syndical devrait procéder à une régularisation par décision modificative.

Résultat de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisation		45 137,82 €	45 137,82 €
Dépenses	Réalisation		38 527,07 €	38 527,07 €
Résultat			6 610,75 €	6 610,75 €

Résultat de clôture 2025				
	Résultat 2024	Affectation au 1068	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement				
Fonctionnement	2 351,74 €		6 610,75 €	8 962,49 €
Total	2 351,74 €		6 610,75 €	8 962,49 €

Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)		
	Report en investissement au 001		
	Report en fonctionnement au 002		8 962,49 €

Le Comité décide à l'unanimité de :

- Constaté de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement non collectif
- Reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026
- Prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Président

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	30 000,00 €	28 503,92 €	35 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	9 983,45 €	15 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00 €	39,70 €	100,00 €
TOTAL	40 500,00 €	38 527,07 €	50 100,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	2 351,74 €	2 351,74 €	8 962,49 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	38 148,26 €	45 137,82 €	41 137,51 €
TOTAL	40 500,00 €	47 489.56 €	50 100,00 €

Le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement Non Collectif selon les montants indiqués par chapitre.**

AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de permettre le financement des besoins d'investissement du budget annexe Assainissement collectif, il est proposé d'accorder une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe d'un montant de 500 000 €.

Le budget principal Eau dispose des capacités financières pour permettre le versement de cette avance remboursable, et cela permettrait d'éviter le recours à un emprunt bancaire, dont le coût en intérêts est estimé à 200 000 € dans les conditions actuelles d'emprunt sur 40 ans.

Cette avance permettra le financement des travaux suivants :

- Extension du réseau d'assainissement collectif Rue du Courgain et Rue du Chevalet à CAMPAGNE-LÈS-GUÎNES à hauteur de 400 000 €
- Amélioration des systèmes d'autosurveillance et de télégestion des stations d'épuration de LES ATTAQUES, LICQUES ET CAMPAGNE-LÈS-GUINES à hauteur de 100 000 €

Le versement de l'avance sera retracé comptablement comme suit :

- Au budget principal, la dépense sera inscrite au compte 2763
- Au budget annexe Assainissement : la recette inscrite au compte 16871

Il est proposé d'effectuer le remboursement sur 21 ans à compter de 2027 selon le tableau d'amortissement suivant, afin de ne pas grever les capacités financières du budget assainissement :

2027	10 000,00 €	2034	25 000,00 €	2041	25 000,00 €
2028	25 000,00 €	2035	25 000,00 €	2042	25 000,00 €
2029	25 000,00 €	2036	25 000,00 €	2043	25 000,00 €
2030	25 000,00 €	2037	25 000,00 €	2044	25 000,00 €
2031	25 000,00 €	2038	25 000,00 €	2045	25 000,00 €
2032	25 000,00 €	2039	25 000,00 €	2046	25 000,00 €
2033	25 000,00 €	2040	25 000,00 €	2047	15 000,00 €

Chaque remboursement sera inscrit :

- en dépense d'investissement au budget annexe (compte 16871),
- en recette d'investissement au budget principal (compte 2763).

Le Budget annexe pourra procéder à un remboursement anticipé, total ou partiel, sous réserve d'une délibération du comité syndical autorisant cette opération et précisant un nouveau calendrier de remboursement.

Monsieur TURPIN demande s'il n'y a pas de besoin de ce financement en eau. Monsieur POLLAERT explique que les urgences ont été traitées et que le renouvellement de canalisations sera programmé en fonction des travaux des communes. Monsieur le Président indique que ce financement est une proposition pour éviter de payer des intérêts bancaires.

Le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif d'un montant de 500 000 €**
- **De valider le calendrier de remboursement ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de prêt au titre du budget principal,**
- **D'autoriser le vice-président en charge de l'assainissement à signer la convention au titre du budget annexe.**

Délibération n°2026-09

AMÉLIORATION DES SYSTÈMES DE CHLORATION DES FORAGES DE ANDRES, BALINGHEM, RODELINGHEM ET LICQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le SIRA exploite actuellement 7 forages pour une production autorisée de 13 600 m³/jour afin d'alimenter l'ensemble de son territoire en Eau Potable :

- Forage F1, Forage F2, Forage F3 et Forage F4 à ANDRES
- Forage de BALINGHEM
- Forage de RODELINGHEM
- Forage de LICQUES.

Sur l'année 2025, les 7 forages ont capté et mis en distribution 2 135 534 m³. L'ensemble des forages est équipé d'un traitement de l'eau par injection de chlore gazeux au droit des crépines des pompes.

Afin de mieux maîtriser le taux chlore sur l'eau mis en distribution, l'ensemble des systèmes de chloration des forages sera amélioré et modernisé, avec en particulier l'injection du chlore gazeux au niveau du refoulement.

De plus, dans le cadre de la modernisation de nos installations, un local indépendant et spécifique au bâtiment du SIRA sera créé pour le stockage de nos bouteilles de chlore en attendant la mise en place sur les forages.

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en conformité des installations des systèmes d'eau potable.

Le montant prévisionnel des travaux est de 80 000 € HT, financé à hauteur de 30 % par l'Agence de l'eau.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à déposer les autorisations pour la création du local de stockage ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à déposer les autorisations pour la création du local de stockage ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2026-10

AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'AUTOSURVEILLANCE ET DE TÉLÉGESTION DES STATIONS D'ÉPURATION DE LES ATTAQUES, LICQUES ET CAMPAGNE-LÈS-GUINES

Rapporteur : Monsieur le Président

Le SIRA a mis en place, depuis plusieurs années, des équipements d'autosurveillance sur les 3 stations d'épuration (LES ATTAQUES, LICQUES et CAMPAGNE-LES-GUINES), formalisés à travers des manuels d'autosurveillance validés par la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau.

Dans le cadre de la nouvelle redevance pour la redevance des systèmes d'assainissement collectif, l'Agence de l'Eau a établi que l'état du manuel d'autosurveillance d'une station d'épuration est un critère dans l'évaluation du coefficient de modulation de notre système d'assainissement. Ce critère vise à s'assurer du respect de l'arrêté ministériel du 05 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance de performance d'un système d'assainissement collectif.

Afin de répondre à nos obligations, une consultation doit être lancée pour mettre à jour les manuels d'autosurveillance des stations et améliorer les équipements dédiés.

De plus, afin d'améliorer la surveillance de 3 stations d'épuration, une refonte complète du système de télégestion (stations et postes de refoulement) sera réalisée afin de moderniser le suivi à distance des équipements.

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en conformité des installations des systèmes d'assainissement.

Le montant prévisionnel des travaux est de 150 000 € HT, financé à hauteur de 30 % par l'Agence de l'eau.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2026-11

CONSULTATION POUR UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RELEVÉ À DISTANCE

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin d'améliorer la relève et d'apporter un service à nos abonnés, il est envisagé d'équiper l'ensemble des compteurs d'eau du SIRA (16 610 au 01/01/2026) d'un dispositif de relève à distance d'ici 2030.

Dans cette optique, une consultation doit être lancée pour choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) de manière à réaliser une étude de faisabilité et d'accompagner le SIRA lors de la phase opérationnelle.

Avec un territoire qui présente des disparités importantes (urbain, rural, plaines, plateaux, etc...), le choix des équipements et le mode de transmissions des informations pourront être différents en fonction des caractéristiques du territoire.

L'A.M.O. devra également assister le SIRA lors de la consultation des entreprises et lors de la phase de déploiement des dispositifs de relève à distance des compteurs d'eau.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est estimée à 40 000 € H.T.

Monsieur DELABASSERUE demande si les compteurs obsolètes seront remplacés. Monsieur FONTAINE répond que tous les compteurs de plus de 4 ans le seront, et que notre base de données sera réactualisée. Monsieur POLLAERT précise que le calcul de rendement de réseau sera également amélioré, dans la mesure où les compteurs anciens tournent moins vite. Monsieur FONTAINE indique que les usagers pourront avoir accès à leur consommation en temps réel, grâce à une application par exemple. Cela leur permettra de suivre leur consommation, et de recevoir des notifications en cas de fuite.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LE RENFORCEMENT EN EAU DU SECTEUR DE LICQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis quelques années, le forage de LICQUES, qui alimente en eau les communes de LICQUES, HOCQUINGHEN, SANGHEN, BAINGHEN et HERBINGHEN, présente une baisse de production en particulier en période estivale.

Le SIRA à la reprise du Syndicat de Licques a mis en œuvre une solution de secours pour alimenter ces communes. Toutefois la mise en place d'une conduite entre le réservoir de Le Val à LANDRETHUN et le réservoir d'ECOTTES n'est pas toujours suffisante. Cela nécessite un arrêt régulier des pompes du forage et une obligation pour le SIRA de limiter le débit et la pression sur le secteur de LICQUES (la défense incendie n'est parfois plus assurée par le réseau d'eau potable sur les communes concernées).

Suite au diagnostic du forage de LICQUES réalisé en 2025, il a été défini de limiter le captage à 20 m³/heure sur une plage de 14 heures maximum de pompage (soit 280 m³/jour). Cela représente une production annuelle de 102 200 m³/an. Alors que l'autorisation préfectorale permet au SIRA la possibilité de capter jusqu'à 50 m³/heure sur 14 heures (soit 255 500 m³/an), le forage a distribué 111 245 m³ sur l'année 2025.

Le SIRA propose de réaliser une étude pour trouver des solutions afin de renforcer l'apport en eau sur le secteur de LICQUES afin de respecter la valeur limite de captage du forage de LICQUES (280 m³/jour).

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour l'approvisionnement en eau potable et la sécurisation quantitative.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 40 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

Monsieur DELABASSERUE demande si une interconnexion est possible avec d'autres syndicats. Monsieur FONTAINE répond que ce n'est pas envisageable. La nappe est très vite asséchée l'été.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LICQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis quelques temps, de nombreux dysfonctionnements sont enregistrés sur le système d'assainissement de LICQUES et provoquent des dérèglements de la Station d'Épuration de LICQUES.

En effet, de nombreuses eaux claires (mauvais raccordements, sources...) et eaux usées non-domestiques (eaux très grasses) sont collectées, provoquant des mises en charge des réseaux et

postes de refoulement, mais aussi l'enregistrement de non-conformités fréquentes au niveau de la STEP de LICQUES.

L'objectif de l'étude est de faire un état des lieux du système, d'en comprendre le fonctionnement, d'identifier les dysfonctionnements ainsi que leur origine et de proposer un programme de travaux hiérarchisés permettant l'amélioration de la collecte et une meilleure préservation du milieu naturel.

Des campagnes de mesures de débits, des inspections télévisées, des tests à la fumée et des contrôles de conformité des installations privatives sont prévus dans l'étude.

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la mise en conformité des installations des systèmes d'assainissement.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 100 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

Monsieur AUDUBERT demande si la problématique est liée aux eaux grasses de l'industriel de Licques. Monsieur FONTAINE indique qu'une rencontre avec l'entreprise doit être programmée avec la police de l'eau. Monsieur LEVREAY dit qu'il faut demander une participation à l'entreprise. Monsieur FONTAINE répond qu'il faut d'abord étudier si les eaux usées de l'entreprise peuvent être traitées, et le cas échéant établir une convention de rejet avec contribution financière.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2026-14

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU AEP À CAMPAGNE-LÈS-GUINES (RUE DU COURGAIN ET RUE DU CHEVALET)

Rapporteur : Monsieur le Président

Le programme de travaux défini avec l'Agence de l'Eau prévoit, sur l'année 2026, une extension des réseaux d'assainissement collectif sur la rue du Courgain et la rue du Chevalet, en prolongement des réseaux existants.

Profitant des travaux d'assainissement, le SIRA envisage également de renouveler la canalisation d'eau potable sur 850 ml et les 38 branchements existants.

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable pour protéger la ressource en eau.

Le montant prévisionnel total des travaux est de 250 000 € HT, financé à hauteur de 112 500 € HT par l'Agence de l'eau (subvention 30+15%).

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;

- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2026-15

SÉCURISATION DE LA TÊTE DE FORAGE DU FORAGE F4 À ANDRES

Rapporteur : Monsieur le Président

Selon la carte du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) sur la commune de ANDRES, la parcelle A1404, où est implanté le forage F4, se trouve en partie sur une zone avec une forte accumulation et un fort écoulement possible. Suite aux inondations de 2024, une partie de la parcelle avait été inondée.

Afin de sécuriser le forage F4, des travaux sont nécessaires pour sécuriser et réhausser la tête du puit (surélévation de 80cm).

L'opération s'inscrit dans la démarche du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la protection de la ressource en eau

Le montant prévisionnel des travaux est de 20 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation aux sociétés retenues ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FONTAINE présente le bilan du mandat avec tous les travaux réalisés et leur financement, et des indicateurs financiers.

Monsieur le Président remercie tous les membres du comité pour leur investissement et leur présence aux réunions durant ce mandat.

La séance est levée à 20h15.